



HAL
open science

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole: Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens

Sigrid Giffon

► To cite this version:

Sigrid Giffon. Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole: Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens. Territoires et trajectoires de développement, Jun 2021, ANGERS, France. hal-03677464

HAL Id: hal-03677464

<https://hal.science/hal-03677464>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TERRITOIRES ET TRAJECTOIRES DE DÉVELOPPEMENT

Les dynamiques relationnelles comme clé d'analyse renouvelée

16-17 juin 2021 Angers (France)

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
Entre questions personnelles et changement sociétal

Sigrid GIFFON, ESO-Angers, Université d'Angers, UMR CNRS 6590

CONTEXTE
Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : renseign-general@angersloiremetropole.fr. Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 591 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>.

Méthodologie
Analyse des 591 contributions sous forme PDF
Systématisation des informations sous forme de données
Transmission statistique et cartographique

QUI a contribué ?
Nombre de contributions : 591
Particuliers: 480 (81,2%)
Mairies et élus: 35 (4,4%)
Associations: 34 (5,8%)
ALM: 16 (2,7%)
Entreprises: 29 (4,9%)
Autres: 2

OU sont les contributions ?
La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 336 300 habitants au 1er janvier 2021. La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 141 contributions, ce qui représente 24% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

QUI ? Quels sont les sujets ?
Les interrogations générales des contributions portent sur :
1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
2. Les demandes individuelles sur les propriétés foncières (200 observations soit 34%)
3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
Autres (14 contributions)

1. Le contournement Est (Trélazé/Saint-Barthélemy d'Anjou)
Les communes périurbaines de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazé, situées au Sud-Est d'Angers, se développent rapidement. De nouveaux quartiers/lotissements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne semblent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers *Quadrilatère* et *Quadrilatère Nord*, situés au Nord de la voie ferrée à Trélazé. L'objectif municipal est d'accueillir environ 2300 logements sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. 100 contributions portent sur ce sujet (17%).

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement

2. La contournement de l'échangeur de la Baumette (Angers)
58 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement et celui sous le nom d'*échangeur de la Baumette*, ce qui représente 45% des observations concernant directement Angers. Le PLUi prévoit « l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Baumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (destruction de pistes cyclables, aménagement et imperméabilisation des sols, augmentation du trafic routier et de la pollution, destruction de terrains de sport, etc.). Ils ont donc signé une pétition « Opposition au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancherie », remise par l'association de quartier de la *Blancherie* (une centaine de signatures papier et électroniques). L'association a également appelé ses membres à contribuer à l'enquête publique.

3. Le projet d'îloteries à Longueville en Anjou
La commune de Longueville en Anjou prévoit l'aménagement d'un parc de quatre îloteries. Pour des raisons environnementales (proximité avec la forêt de la Membrolle) et de cadre de vie, de nombreux habitants sont opposés à ce projet. Au total il y a 26 observations (4,4%) sur ce sujet. 22 défavorables mais aussi 3 favorables.

Les questions environnementales abordées dans les contributions portent souvent sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides.
L'association *Sauvegarde de l'Anjou* a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :
- l'artificialisation des sols,
- le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la préservation des lacs en ville.
Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur facebook par le groupe angevin de *Youth for Climate*.
Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : 59 contributions (soit 10%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles.
Les propriétaires souhaitent que celles-ci deviennent *copropriétés*. (200 observations soit un tiers des contributions)

Logo ESO UMR 6590 Espaces et Sociétés
Logo université angers
Logo CNRS

Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre-décembre 2020) et les projets qui interrogent les citoyens

Sigrid Giffon

sigrid.giffon@univ-angers.fr

Assistant Ingénieur en

Sciences de l'Information Géographique

ESO-ANGERS, Université d'Angers

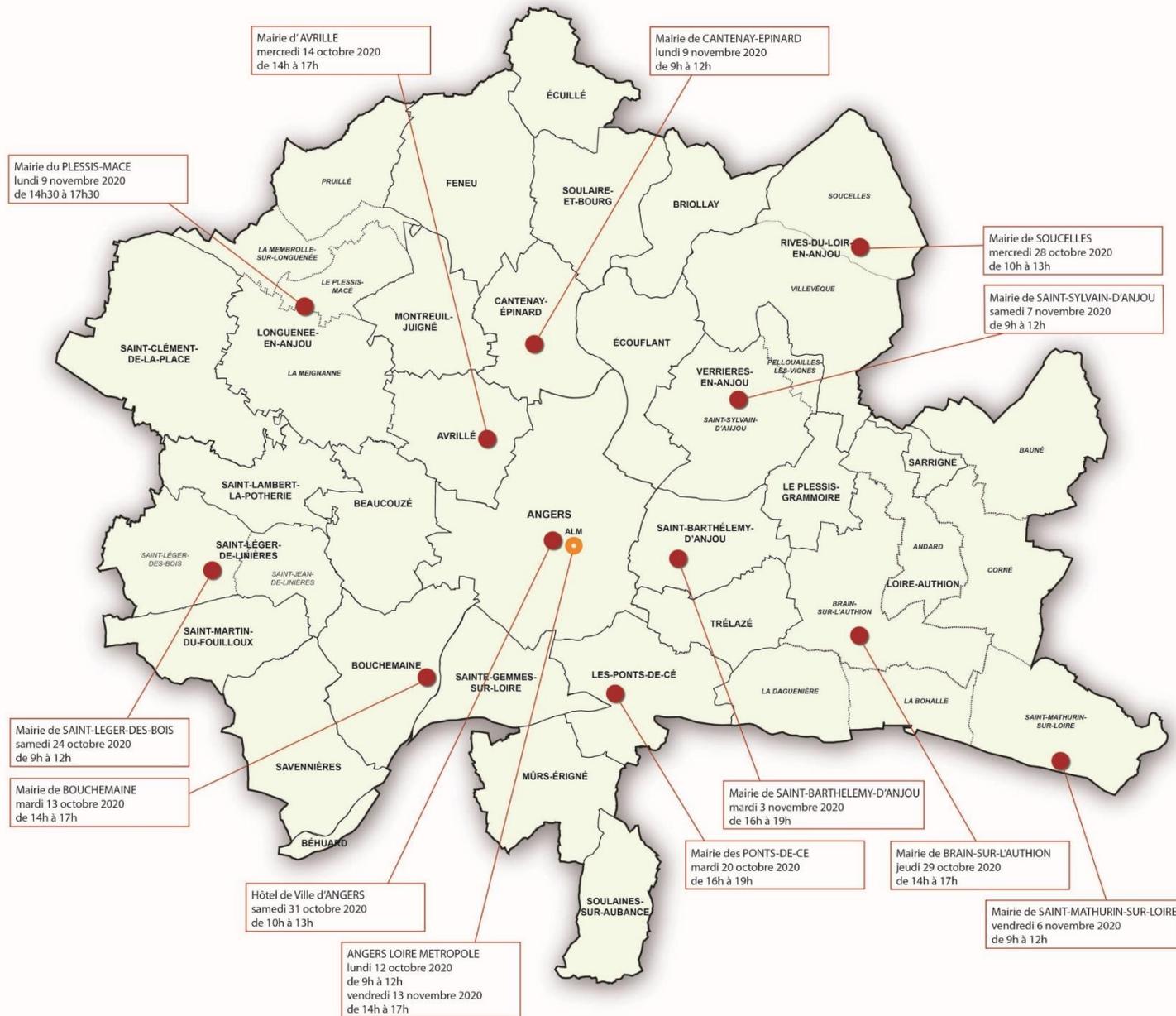


Révision du PLUi d'Angers Loire Métropole

Les résultats de trois mois d'enquête publique

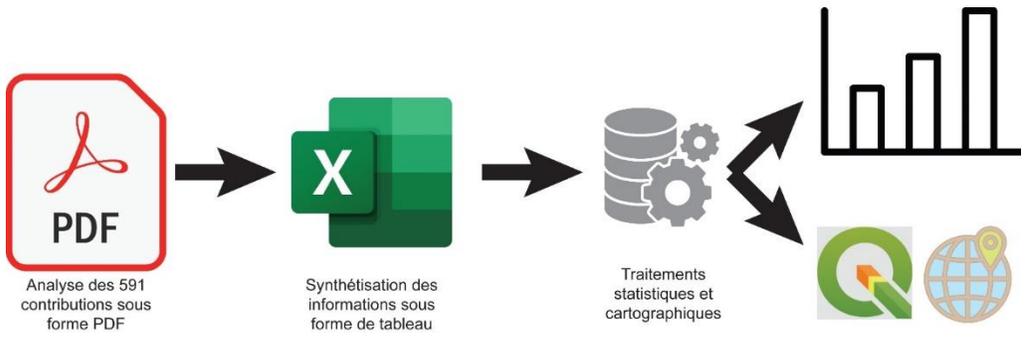
- 1. Méthodologie**
- 2. Qui a contribué et où sont localisés les questionnements ?**
- 3. Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?**
- 4. Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement**
- 5. Discussion**

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Révision générale n°1 du PLUi -
Actualisation du zonage d'assainissement - Actualisation du zonage pluvial
Lieux d'enquête et lieux de permanence



Méthodologie

- Les contributeurs se sont exprimés par mail revision-generale@angersloiremetropole.fr
- 591 contributions au format PDF
- Synthétisées dans un tableau
- Traitements statistiques et cartographiques



Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :
 Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal

Sylvie GIFFON, IS3-ANRS, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE
 Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail revision-generale@angersloiremetropole.fr. Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 591 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>.

Méthodologie
 Analyse des 591 contributions sous forme PDF -> Synthétisation des informations sous forme de tableau -> Traitements statistiques et cartographiques.

QUI a contribué ?
 Les 591 contributions proviennent :
 - de particuliers (480 soit 81,2%)
 - des maires et des élus (155 soit 26,1%)
 - d'associations (34 soit 7,1%)
 - d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
 - de EPL ALTER (16 soit 2,7%)
 Seulement 6 contributions sont anonymes.

OÙ sont les contributions ?
 La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 296 390 habitants au 1er janvier 2021. Le carto montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazac et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente % de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (34 contributions soit 14,2%).

QUOI ? Quels sont les sujets ?
 Les interrogations générales des contributions portent sur :
 - 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
 - 2. Les demandes individuelles sur les propriétés foncières (200 observations soit 34%)
 - 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
 - 4. Autres (34 contributions)

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement
 1. Le développement de l'échangeur de la Blanchetière (Angers) : 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement prévu sous le nom d'échangeur de la Blanchetière. Il rassemble 45% des observations concernant l'agglomération d'Angers. Le PLUi prévoit l'amélioration de l'accès à la gare Saint Louis au niveau de la Blanchetière afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René... Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles agricoles, artificialisation, imperméabilisation des sols, augmentation du trafic, ruissellement et de la pollution, destruction de zones de jeux, etc.). La voirie doit suivre une logique « Opération au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blanchetière », renvoyé par l'association du quartier de la Blanchetière (sur demande des signataires papier et électroniques). L'association a également appelé ses membres à venir faire à l'enquête publique.

 2. Le projet d'échangeur à Longueville en Anjou : La commune de Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un pont de quatre kilomètres. Pour des raisons environnementales (protection de la forêt de la Mémorée) en raison de la vue, les riverains souhaitent avoir un pont, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet 23 observations (hors sujet 2 favorables).
 3. Le projet d'échangeur à Longueville en Anjou : Le projet d'échangeur à Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un pont de quatre kilomètres. Pour des raisons environnementales (protection de la forêt de la Mémorée) en raison de la vue, les riverains souhaitent avoir un pont, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet 23 observations (hors sujet 2 favorables).

Les questions environnementales abordées
 Dans les contributions portées sur l'environnement et la biodiversité du territoire, notamment les zones humides, l'association d'Angers Loire Métropole a reçu 401 lettres ouvertes au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :
 - l'artificialisation des sols,
 - l'impénétrabilité et l'imperméabilisation,
 - la préservation de la biodiversité,
 - la préservation de l'arbre en ville.
 Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : 39 contributions (soit 10%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

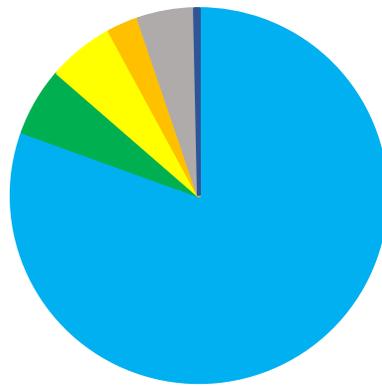
Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles
 Les particuliers souhaitent que soient évacués les permis de construire (200 observations soit un tiers des contributions).

Qui a contribué ?

- 480 particuliers (H, F, couples, 80%)
- 35 mairies et les élus (5,9%)
- 34 associations (5,7%)
- Peu de contributions anonymes

Contributeurs

- Particuliers
- Mairies et élus
- Associations
- ALTER
- Entreprise privées
- Autres



Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :
 Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal
 Stéphan GIFFON, ESC-Ansoes, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE
 Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr. Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 591 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>.

Méthodologie
 Les contributions ont été collectées via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'agglomération. Les contributions ont été traitées et analysées par un logiciel de traitement de données.

QUI a contribué ?
 Les 591 contributions proviennent :
 - de particuliers (480 soit 81,2%)
 - des mairies et des élus (35 soit 4%)
 - d'associations (34 soit 7,1%)
 - d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
 - de FEPL ALTER (16 soit 2,7%)
 Seulement 6 contributions sont anonymes.

Où sont les contributions ?
 La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 296 390 habitants au 1er janvier 2021. La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazac et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 183 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portées par Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

OU sont les contributions ?
 Les communes perennaises de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazac situées au sud-est d'Angers se développent rapidement. De nouveaux quartiers/hameaux ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne semblent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers Deschamps et Blancherie situés au Nord de la voie ferrée à Trélazac. L'absence d'investissement est d'ailleurs constatée sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. 100 contributions portent sur ce sujet (17%).

Les interrogations générales des contributions portent sur :
 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
 2. Les demandes individuelles sur les propriétés foncières (120 observations soit 34%)
 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
 4. Autres (34 contributions)

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement
 1. Le réaménagement de l'échangeur de la Beaumette (Angers) : 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement prévu sous le nom d'échangeur de la Beaumette, ce qui représente 45% des observations concernant l'échangeur d'Angers. Le PLUi prévoit « l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Beaumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles cyclables, artificialisation des sols, augmentation du trafic routier et de la pollution, destruction de terrains de sport, etc.). La carte ci-dessous illustre une portion de l'opération de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancherie, à l'ouest de l'association de quartier de la Blancherie (une semaine de signatures papier et électronique). L'association a également appelé ses membres à venir faire à l'enquête publique.

2. Le réaménagement de l'échangeur de la Beaumette (Angers) : 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement prévu sous le nom d'échangeur de la Beaumette, ce qui représente 45% des observations concernant l'échangeur d'Angers. Le PLUi prévoit « l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Beaumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles cyclables, artificialisation des sols, augmentation du trafic routier et de la pollution, destruction de terrains de sport, etc.). La carte ci-dessous illustre une portion de l'opération de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancherie, à l'ouest de l'association de quartier de la Blancherie (une semaine de signatures papier et électronique). L'association a également appelé ses membres à venir faire à l'enquête publique.

3. Le projet d'échangeur à Longueville en Anjou : La commune de Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un pont de quatre kilomètres. Pour des raisons environnementales (notamment avec le statut de la Mémoire de la région de la Loire), les représentants locaux ont répondu à ce projet, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet 23 de favorable (mais aussi 2 favorable).

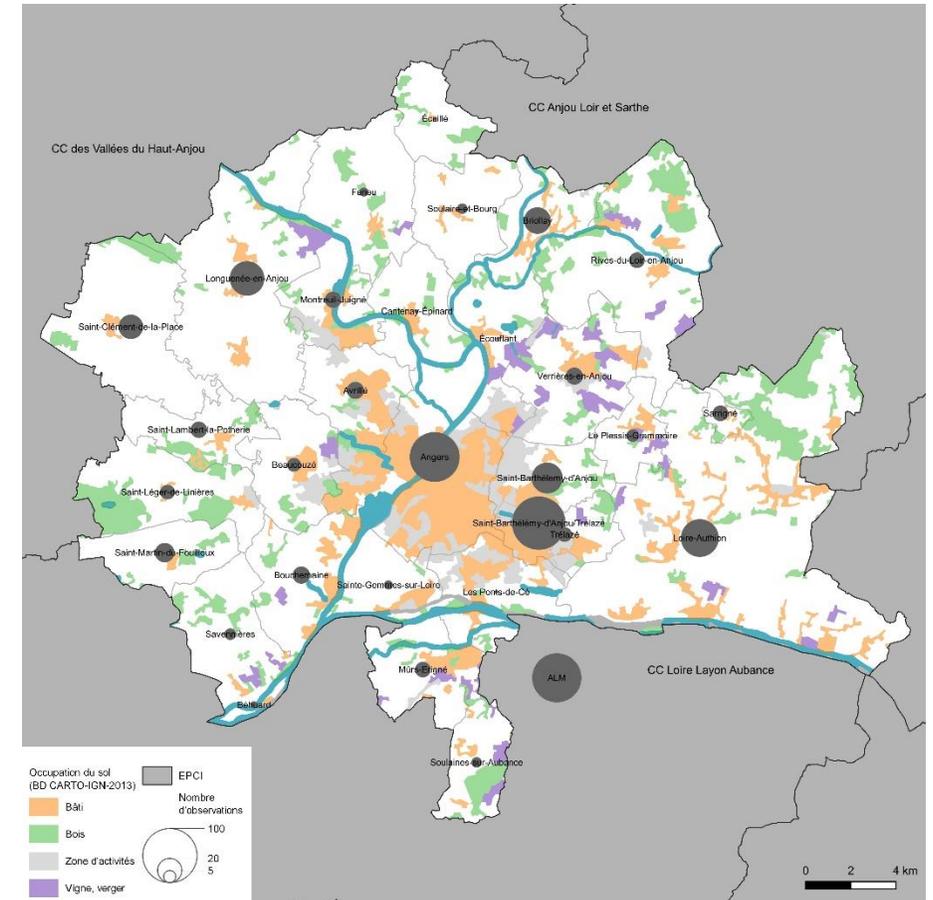
4. Les questions environnementales abordées dans les contributions portent surtout sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides. L'association Sauvons le Parc à 4000, une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques : l'artificialisation des sols, l'artificialisation des sols, l'artificialisation des sols, l'artificialisation des sols.

5. La préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville. Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : 39 contributions (soit 10%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

6. Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles. Les propriétaires souhaitent que celles-ci deviennent accessibles (200 observations soit un tiers des contributions).

Où sont localisés les questionnements ?

- Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou représentent $\frac{1}{4}$ des contributions, pour seulement 8% des habitants.
- Ensuite, viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

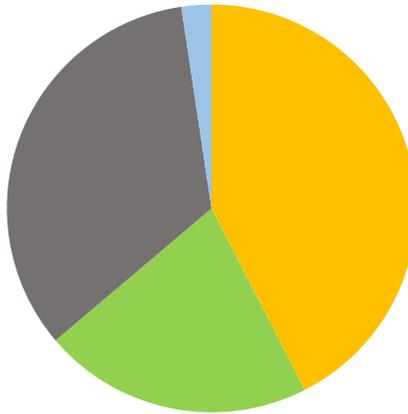


Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Trois principales thématiques :

- l'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
- les questions personnelles (200 observations soit 34%)
- les questions environnementales (126 observations soit 21%)

Thématiques générales



- Aménagement du territoire
- Environnement, Transition écologique, climatique et agricole
- Demandes individuelles
- Autres

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :
 Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal

Stéphane GIFFON, IS3C-Angers, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE
 Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr. Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 581 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>.

Méthodologie
 Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole

Qui a contribué ?
 Les 581 contributions proviennent :
 - de particuliers (480 soit 82,2%)
 - des maires et des élus (153 soit 4%)
 - d'associations (14 soit 2,1%)
 - d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
 - de l'ÉPL ALTER (16 soit 2,7%)
 Seulement 8 contributions sont anonymes.

Où sont les contributions ?
 La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 256 390 habitants au 1er janvier 2021. La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazac et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portant sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

OU sont les contributions ?

Les interrogations générales des contributions portent sur :

- 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
- 2. Les demandes individuelles (200 observations soit 34%)
- 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
- Autres (14 contributions)

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement

1. Le réaménagement de l'échangeur de la Blancherie (Angers)
 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement prévu sous le nom d'échangeur de la Blancherie. Ce projet concerne 45% des observations concernant Angers. Le PLUi prévoit l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Blancherie afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Bel René... Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles existantes, artificialisation des sols, augmentation du trafic, risque de voir se multiplier les chantiers de travaux de voirie, etc.). La voirie doit être améliorée. On espère un projet de construction de bretelle d'échangeur de voirie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancherie... remis par l'association de quartier de la Blancherie (avec soutien de signatures papier et électroniques). L'association a également ajouté ses remarques à la carte dans le quartier concerné.

2. Le réaménagement de l'échangeur de la Blancherie (Angers)
 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement prévu sous le nom d'échangeur de la Blancherie. Ce projet concerne 45% des observations concernant Angers. Le PLUi prévoit l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Blancherie afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Bel René... Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles existantes, artificialisation des sols, augmentation du trafic, risque de voir se multiplier les chantiers de travaux de voirie, etc.). La voirie doit être améliorée. On espère un projet de construction de bretelle d'échangeur de voirie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancherie... remis par l'association de quartier de la Blancherie (avec soutien de signatures papier et électroniques). L'association a également ajouté ses remarques à la carte dans le quartier concerné.

3. Le projet d'éclairage à LED en Anjou
 La commune de Longueval en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre bornes LED. Pour des raisons environnementales (proximité avec le parc de la Marmorata) et de cadre de vie, les riverains de Longueval ont exprimé leur projet, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet. 23 de ces observations ont été favorables.

4. Le projet de construction d'un parc de quatre bornes LED en Anjou
 La commune de Longueval en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre bornes LED. Pour des raisons environnementales (proximité avec le parc de la Marmorata) et de cadre de vie, les riverains de Longueval ont exprimé leur projet, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet. 23 de ces observations ont été favorables.

5. La préservation de la biodiversité
 La préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville. Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux élus le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique. 29 contributions (soit 5%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

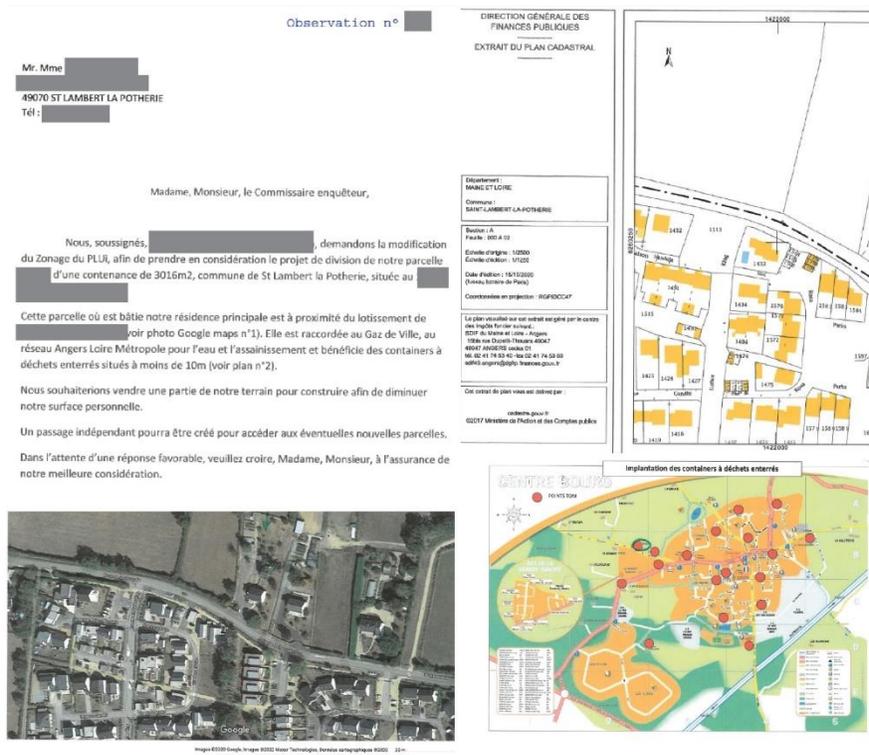
6. La préservation de la biodiversité
 La préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville. Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux élus le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique. 29 contributions (soit 5%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

7. Les questions environnementales
 Les questions environnementales abordées dans les contributions portent essentiellement sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides. L'association angouvine de Youth for Climate a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques : l'artificialisation des sols, l'artificialisation de l'agriculture, la préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville. Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux élus le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique. 29 contributions (soit 5%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

8. Les questions personnelles
 Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles. Les particuliers souhaitent que celles-ci soient prises en compte dans le PLUi. Ils ont écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques : l'artificialisation des sols, l'artificialisation de l'agriculture, la préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville. Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe angouvin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux élus le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique. 29 contributions (soit 5%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Les questions personnelles (200 observations soit 34%) : les propriétaires de parcelles et qui souhaitent que celles-ci deviennent constructibles



Exemple de contribution typique portant sur des interrogations personnelles et contenant des illustrations : la contribution contient le texte portant la modification de zonage du PLUi, nommant la parcelle (avec parfois l'adresse) et contenant une image satellite Google, un plan du cadastre et une autre illustration

Obs 5 : « Porteur d'un projet immobilier familial, je souhaiterais construire sur le terrain situé au lieu-dit « N » à Briollay [...] ; ce terrain est classé en zone agricole [...] ; je demande à pouvoir le transformer en terrain constructible. »

Obs 12 : « Monsieur le Président, Je vous adresse par la présente, ma demande de changement de zone concernant ma parcelle cadastrée « X ». En effet, ma parcelle [...] fait partie d'une parcelle définie en zone particulière « N » et pourtant, entourée de parcelles toutes construites [...]. Notre souhait, avec mon épouse est de donner à notre famille et notamment à nos enfants, la possibilité d'y construire leurs maisons »

Obs 491 : « Nous souhaitons mettre [notre parcelle] en vente et nous vous demandons d'affecter cette parcelle en zone constructible d'habitation »

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal

Sébastien GIFFON, UMR 1503-Angers, Université d'Angers, UMR CNRS 6090

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail revision-generale@angersloiremetropole.fr Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 581 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>

Méthodologie

Les contributions ont été collectées via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'agglomération. Les contributions ont été traitées et analysées par les services de l'urbanisme et de l'écologie.

QUI a contribué ?

Les 581 contributions proviennent :

- de particuliers (480 soit 82,2%)
- des maires et des élus (155 soit 41%)
- d'associations (14 soit 7,1%)
- d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
- de l'EPAL ALM (16 soit 2,7%)

Seulement 6 contributions sont anonymes

OU sont les contributions ?

La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 296 390 habitants au 1er janvier 2021. La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazac et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite, viennent les contributions portées sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

QUOI ? Quels sont les sujets ?

Les interrogations générales des contributions portent sur :

- 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
- 2. Les demandes individuelles (sur les propriétés foncières (200 observations soit 34%))
- 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
- 4. Autres (14 contributions)

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement

1. **Le développement de la Blanchetière à Angers**
 Les communes périphériques de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazac ont vu leur territoire se développer rapidement. Des nouveaux quartiers/lotissements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne viennent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers Blanchetière et Blanchetière Nord au Nord de la zone franc de Trélazac. L'impact envisagé est d'accroître encore 2 000 logements sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. 100 contributions portent sur ce sujet (17%).

2. **Le développement de la Blanchetière à Angers**
 38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement porté sous le nom d'« Blanchetière » et qui concernent 45% des observations concernant l'agglomération d'Angers.

3. **Le projet d'aménagement de la zone de la Blanchetière à Angers**
 Le PLUi prévoit l'aménagement de parcelles à la gare Saint Louis au niveau de la Blanchetière afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René. Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (dégradation de parcelles existantes, artificialisation, imperméabilisation des sols, augmentation du trafic, risque de voir la pollution, dégradation de services de santé, etc.). La zone doit alors être protégée. 4 observations au projet de construction de bureaux d'échange de voir rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blanchetière, le terrain par l'association de quartier de la Blanchetière (avec notamment les signatures parent et électoralistes). 1 observation a également appelé les maires à venir avec l'écologie publique.

Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles.

Les propriétaires souhaitent que celles-ci deviennent zones d'habitation. 200 observations soit un tiers des contributions.

4. **Le projet d'aménagement de la zone de la Blanchetière à Angers**
 La commune de Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre hectares. Pour des raisons environnementales (protection avec le parc de la Montaigne) et de cadre de vie, les riverains souhaitent que ce projet soit repensé, au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet (23 observations hors sujet à l'échelle).

5. **Le projet d'aménagement de la zone de la Blanchetière à Angers**
 L'association de quartier de la Blanchetière a demandé à ce que la zone soit affectée en zone d'habitation. 1 observation a également appelé les maires à venir avec l'écologie publique.

Quelles sont les principales interrogations des citoyens ?

Environnement, protection des zones humides, transition écologique représentent 126 observations soit 21%).

Questions relayées grâce aux nouvelles technologies

l'association Sauvegarde de l'Anjou, membre de FNE, a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, datée du 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :

- l'artificialisation des sols,
- le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la préservation de l'arbre en ville.

Cette lettre est accessible en ligne ; un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique.

Les contributeurs réagissent également à la presse locale et sur les réseaux sociaux. Ainsi, 59 contributions, soit 10%, font explicitement référence à cette lettre et notamment la protection des zones humides du territoire.

La Sauvegarde de l'Anjou
Lettre d'information - Spécial révision PLU ALM - Octobre 2020

**REVISION DU PLU d'Angers Loire Métropole :
Avis de la Sauvegarde de l'Anjou**

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) dessine l'agglomération des années à venir en termes d'habitat, de développement économique, d'infrastructures, de transports, d'usage des sols, de protection de notre environnement, de place de la nature... Le plan date de début 2017. **Sa révision, en cours, est indispensable pour adapter la vision qu'il porte et les moyens qu'il prévoit, aux enjeux majeurs d'aujourd'hui** : la lutte contre le changement climatique et la transition écologique.

Ceci suppose des objectifs ambitieux notamment de sobriété énergétique, de maîtrise de l'artificialisation des sols, de limitation des distances de transports et de préservation de la biodiversité.

Le projet mis sur la table par Angers Loire Métropole (ALM) comporte des évolutions en ce sens. Hélas, elles n'ocultent pas une **vision de fond qui reste trop ancrée sur un mode de développement maintenant périmé**. Elles sont bien loin d'être à la hauteur de tels objectifs.

Loi du zéro artificialisation des sols
C'est flagrant en ce qui concerne un volet fondamental du PLU : la politique d'usage des sols.

Le plan affiche la programmation d'un étalement urbain conduisant à priver les espaces naturels et agricoles de l'équivalent de 100 terrains de football chaque année : inacceptable à l'heure où le Plan National Biodiversité affiche l'objectif de zéro artificialisation nette !

Cette vision de la consommation foncière est en outre incohérente. Pour les commerces : en affichant avec raison l'objectif de les développer dans les centres urbains pour revitaliser ces derniers, mais prévoyant en même temps de poursuivre leur extension dans des zones périphériques comme celle de Moulin-Marcille. Alors que l'impératif climatique impose clairement de diminuer les grandes zones commerciales ou d'activités éloignées des pôles urbains. Pour les activités, en privilégiant les implantations grandes consommatrices d'espace, au lieu de concentrer le développement sur celles qui allient développement de l'emploi et concentration spatiale. Pour l'habitat, en éloignant un habitat social fortement consommateur de services. Pour les formes urbaines en général, en n'associant pas densification et nature en ville.

Nous approuvons en revanche la volonté d'organiser le développement autour de polarités (zones déjà fortement urbanisées) plutôt que l'étalement urbain tous azimuts. Mais à condition de prévoir simultanément une **offre de transports collectifs adaptée**, ce qui n'est pas le cas.

Et pour finir sur l'usage des sols, l'agglomération devrait tirer les leçons de la crise sanitaire pour renforcer les productions agricoles de proximité (comme sur la zone agricole protégée de Ste-Gemmes) et contribuer ainsi aux circuits courts et à la sécurité alimentaire.

Les collectifs ***Justice climatique Angers*** et ***Youth for climate***, actifs sur facebook, ont appelé leurs membres à participer à la concertation, en leur proposant, de faire un copié/collé du texte ci-contre

Extrait de la page Facebook de Justice climatique Angers
https://www.facebook.com/justiceclimatiqueangers/posts/1559332954268535?_tn=%K-R



Justice Climatique Angers

14 décembre 2020 · 🌐

🕒 [JUSQU'AU 18 DECEMBRE !!]Avis aux retardataires, l'enquête publique pour le PLUI est prolongée jusqu'au 18 décembre, tous à vos claviers ! 🌞🌞🌞

🌿🌿🌿 54 hectares de zones humides de l'agglomération ont besoin de vous ! 🌿🌿🌿

Dans le projet de modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours de validation, les élus de l'agglomération prévoient d'autoriser l'aménagement de 54 hectares de zones humides dans 15 projets sur 8 communes. Nous nous opposons à cette volonté politique de considérer les zones humides comme des zones aménageables.

💬 Pour donner votre avis il suffit de copier-coller ou rédiger votre avis ici :
➡ revision-generale@angersloiremetropole.fr ➡

Voici quelques arguments pour vous inspirer ou à copier / coller :

🌿 Le PLUI affirme qu'il faut préserver les zones humides pour une évolution durable du territoire. Je demande donc, pour avoir un avenir durable qu'une zone humide soit classée dans la trame verte et bleu. Il n'y aucune raison socio-économique d'urbaniser chaque commune ou commune déléguée. Il faut accepter qu'une commune ne pourra plus s'étendre.

🌿 Étant donnée qu'une zone humide jouent un rôle majeur en ce qui concerne le cycle de l'eau et le cycle carbone, elles doivent être toutes sauvegardées pour lutter contre le dérèglement climatique. De plus, l'agglomération d'Angers a déjà urbanisé plus de la moitié de ses zones humides, il est impensable de continuer à détruire ces zones d'intérêts écologiques.

🌿 Sachant que le PLUI souhaite reconquérir la biodiversité, elle doit commencer par sauvegarder la biodiversité en sauvegardant les zones humides. Car, celles-ci sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, avec la plus forte biodiversité.

🌿 Le PLUI prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de ZH jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. Je m'oppose à tous ces aménagements en zone humide. Car aujourd'hui, on parle de « zéro artificialisation net ». Et Angers Loire Métropole ne souhaite même pas préserver ces zones humides ! On ne parle pas d'arrêter toute l'urbanisation, mais de préserver les zones humides qui ont un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité.

Obs 180 : « en tant que citoyen habitant à Rives du Loir en Anjou, et père de 2 jeunes enfants (4 ans / 3 mois), qui vont subir de plein fouet le dérèglement climatique et ses conséquences, je demande le RETRAIT DEFINITIF du PROJET, dans le futur PLUi, VISANT A URBANISER les 54 ha de zones humides jusqu'en 2030 »

Obs 200 : « Le PLUi prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de zones humides jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. Je m'oppose à tous ces aménagements en zone humide. Car aujourd'hui, on parle de « zéro artificialisation net ». Et Angers Loire Métropole ne souhaite même pas préserver ces zones humides ! On ne parle pas d'arrêter toute l'urbanisation, mais de préserver les zones humides qui ont un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. »

Obs 423 : « Sur la Commune de Cantenay-Epinard, je demande que la zone 1AU les vignes 3 soit rattachée à la trame verte et bleu des basses vallées angevines afin de tout mettre en œuvre pour préserver la population des risques d'inondation et préserver l'agriculture. »

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :
 Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal

Stéphane GILSON, ENSI-AMeans, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE
 Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 581 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>

Méthodologie
 Les contributions ont été collectées via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'agglomération. Les contributions ont été classées par commune et par thème. Les contributions ont été analysées et synthétisées.

QUI a contribué ?
 Les 581 contributions proviennent :
 - de particuliers (480 soit 82,2%)
 - des maires et des élus (35 soit 4%)
 - d'associations (34 soit 7,1%)
 - d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
 - de l'ÉPL ALTER (16 soit 2,7%)
 - Seulement 6 contributions sont anonymes

OU sont les contributions ?
 La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 296 390 habitants au 1er janvier 2021. La carte montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portées sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

QUOI ? Quels sont les sujets ?
 Les interrogations générales des contributions portent sur :
 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
 2. Les demandes individuelles (100 observations soit 17%)
 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
 4. Autres (34 contributions)

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement
 1. La commune de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazé ont vu leur territoire se développer rapidement. Des nouveaux quartiers/aménagements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne viennent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas du quartier Châteauneuf qui fait l'objet de nombreuses interrogations sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. 100 contributions portent sur ce sujet (17%).

2. La commune de Cantenay-Epinard a vu l'urbanisation s'intensifier. 38 observations (6,4%) concernent ce sujet d'aménagement dans son territoire. L'interrogation porte sur la possibilité de voir reculer le 100% des observations concernant la commune d'Angers.

3. Le PLUi prévoit la fermeture de l'accès à la gare Saint-Louis au niveau de la Beaumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Bel René. Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (dégradation de leurs propriétés, artificialisation des espaces publics, dégradation de cette zone et de sa proximité, dégradation de l'environnement, etc.). La zone doit être une partie « d'opposition au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Beaumette » menée par l'association de quartier de la Beaumette (voir cartographie des signatures papier et électroniques). L'association a notamment adressé ses remarques à l'Agence de l'Énergie et du Climat.

4. La zone d'habitat à dominante en Anjou La commune de Longueval en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre hectares. Pour des raisons environnementales (proximité avec le site de la Marmorata et le site de vie, le respect de la biodiversité, voir réponses à leur sujet), au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet (23 observations dans les 25 communes).

Les questions environnementales abordées dans les contributions portent surtout sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides. L'association Sauvards du Maine a écrit une lettre ouverte au Président d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques :
 - l'artificialisation des sols,
 - le changement climatique,
 - la préservation de la biodiversité,
 - la préservation de l'arbre en ville.
 Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur facebook par le groupe angevin de Youth for Climate. Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : 59 contributions (soit 10%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

Cartes et le PLUi prévoit la possibilité d'urbaniser 54 hectares de zones humides jusqu'en 2030 pour 15 projets alors qu'il affiche son intention de protéger la biodiversité. On m'accuse à tous ces aménagements
 Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles. Les contributions individuelles sont classées par commune (soit 291 observations soit un tiers des contributions).

Trois projets d'aménagement interrogent les citoyens

1. Le contournement Est (Trélazé/Saint-Barthélemy d'Anjou)
100 observations (17%)
2. Le réaménagement de l'échangeur de la Baumette (Angers)
38 observations (6,4%)
3. Le projet d'éoliennes à Longuenée en Anjou
26 observations (4,4%)

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :
Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
Entre questions personnelles et changement sociétal
Stéphane GIFFON, ESC-Ansoes, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE
Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020. Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr. Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 581 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>.

Méthodologie
Les contributions ont été collectées via un formulaire en ligne accessible sur le site internet de l'agglomération. Les contributions ont été traitées et analysées par un logiciel de traitement de données.

QUI a contribué ?
Les 581 contributions proviennent :
- de particuliers (480 soit 83,2%)
- des maires et des élus (153 soit 41%)
- d'associations (34 soit 7,1%)
- d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
- de l'EPAL/ALTER (16 soit 2,7%)
Seulement 6 contributions sont anonymes.

Où sont les contributions ?
La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 296 390 habitants au 1er janvier 2021. Le carto montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazé et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants. Ensuite viennent les contributions portées sur Angers (86 contributions soit 14,5%) et sur Angers Loire Métropole (84 contributions soit 14,2%).

QUOI ? Quels sont les sujets ?
Les interrogations générales des contributions portent sur :
- 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 42%)
- 2. Les demandes individuelles sur les propriétés foncières (200 observations soit 34%)
- 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
- 4. Autres (34 contributions)

1. Le contournement Est (Trélazé/Saint-Barthélemy d'Anjou)
Les communes périurbaines de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazé, situées au sud-est d'Angers, se développent rapidement. De nouveaux quartiers/lotissements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne semblent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers *Quartiers* et *Quartiers*, situés au Nord de la voie ferrée à Trélazé. L'objectif municipale est d'accueillir environ 2300 logements sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. 100 contributions portent sur ce sujet (17%).
Citation : « Habitat Saint-Barthélemy d'Anjou, je constate que le Plan de circulation sur le territoire est devenu de plus en plus déviant et délogé. Le projet de contournement est-il vraiment le meilleur ? »

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement
Citation : « Je ne comprends pas pourquoi ce projet est mis en avant sur le site d'information de l'ALM. Le projet d'échangeur de la Baumette est plus intéressant que celui-ci. »

2. Le réaménagement de l'échangeur de la Baumette (Angers)
38 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement connu sous le nom d'échangeur de la Baumette, ce qui représente 45% des observations concernant directement Angers.
Le PLUi prévoit « l'amélioration de l'accès à la gare Saint-Laud au niveau de la Baumette afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (destruction de parcelles sociales, aménagement et imperméabilisation des sols, augmentation du trafic routier et de la pollution, destruction de terrains de sport, etc.). Ils ont donc signé une pétition « Opposition au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Blancheraie », remise par l'Association de quartier de la Blancheraie (une centaine de signatures papier et électroniques). L'association a également appelé ses membres à contribuer à l'enquête publique.
Citation : « Ce projet est un véritable désastre pour le quartier de la Blancheraie. Il faut arrêter ce projet et se concentrer sur la rénovation de la Blancheraie. »

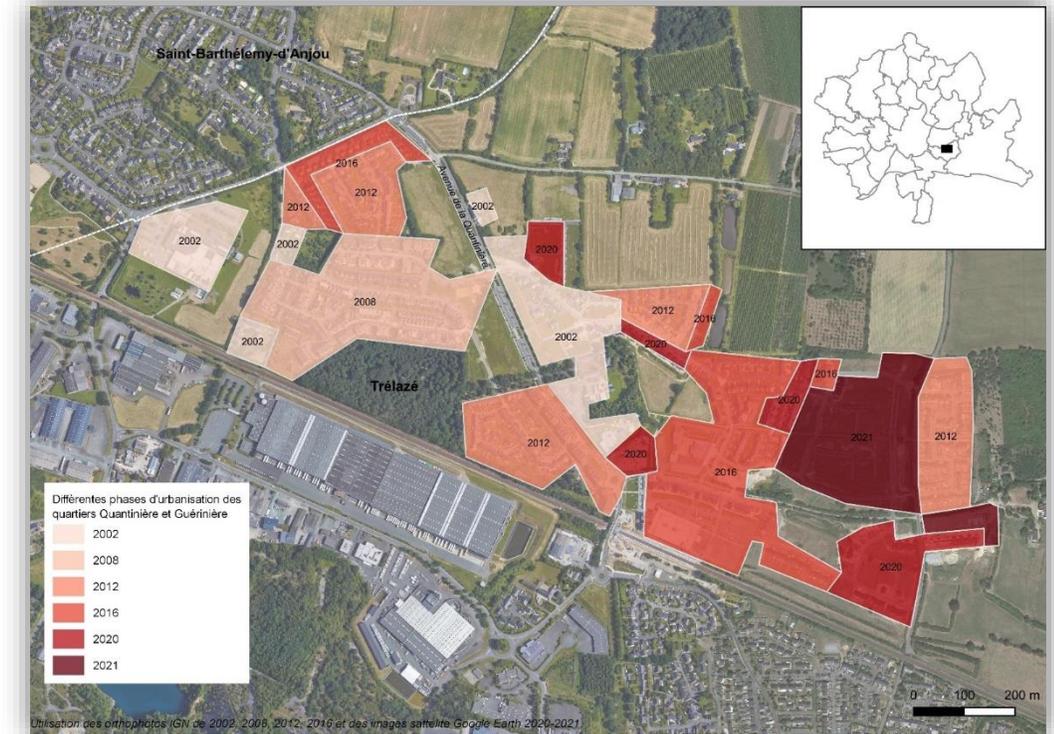
3. Le projet d'éoliennes à Longuenée en Anjou
La commune de Longuenée en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre éoliennes. Pour des raisons environnementales (proximité avec la forêt de la Membrolle) et de cadre de vie, de nombreux habitants sont opposés à ce projet : au total il y a 26 observations (4,4%) sur ce sujet : 23 défavorables mais aussi 3 favorables.
Citation : « Je suis opposé à ce projet car il est en contradiction avec le plan de développement de Longuenée en Anjou. Les éoliennes sont une source de pollution et de bruit. Elles sont également une source de nuisances pour les habitants du quartier. »

Les questions environnementales
Dans les contributions, portent particulièrement sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides, l'association *Association pour la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité* d'Angers Loire Métropole, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques : l'artificialisation des sols, le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la préservation de l'air et de l'eau, la préservation de l'agriculture et de la forêt, la préservation de l'habitat rural et de la culture.

Les questions personnelles
Les contributions personnelles sur leurs parcelles (200 observations soit 34%) sont les plus nombreuses. Elles portent sur des questions personnelles sur leurs parcelles (200 observations soit 34%).

Le contournement Est

- Développement rapide de nouveaux quartiers, la **Quantinière** et la Guérinière, situés au Nord de Trélazé (2300 logements sur 20 ans)
- Les habitants s'expriment au sujet des nuisances de voirie et de trafic routier
- Ils demandent le désenclavement du quartier et la création d'un contournement (projet existant dès 1979)
- Association de résidents créée en 2016



Le contournement Est



MENU

ouest
france

Le Courrier
du Maine



Recherche : ville, actualité, fait divers...

Abonnez-vous



Se connecter

Saint-Barthélemy-d'Anjou. Trafic routier : toujours mobilisés

L'association Les Voies de Saint-Barth, créée en 2016 après l'abandon du projet de contournement, incite les citoyens à participer à l'enquête publique.



Des membres de l'association ont déjà noté leurs remarques sur le registre. |

Le problème de trafic dans la commune date des années 2004-2005 avec la création de lotissements à la Quantinière, à Trélazé, qui a généré l'arrivée de plusieurs milliers d'habitants.

À l'époque, une enquête publique a abouti à la recommandation de la création d'un axe routier structurant reliant ce nouveau quartier à la RD 347 (alors RN 147). En 2016, le projet de contournement était supprimé, ce qui avait provoqué une forte mobilisation et la création de l'association Les Voies de Saint-Barth. Le projet figurait alors de nouveau dans le PLUi 2017.

Actuellement, l'arrivée de nouvelles communes dans l'Agglo d'Angers en nécessite une révision.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-barthelemy-danjou-49124/trafic-routier-toujours-mobilises-321385d9-8e3b-4ac6-804e-aa5eee7563dd>

Obs 245 : « *Habitant Saint-Barthélemy d'Anjou, je constate que le flux de circulation sur la commune est devenu de plus en plus dense et a dépassé le seuil de tolérance acceptable.* »

Obs 246, 248, 250, 251 provenant de conseillers municipaux : « *Le contournement Est du centre-ville de St Barthélemy d'Anjou, par le prolongement du boulevard Bahonneau vers un délestage en direction de la RD 347 pour diminuer la circulation dans la commune, existe depuis 1979 dans les documents les plus anciens.* »

Obs 258 : « *nous demandons la création d'une voie de délestage vers la RD 347, avec un raccordement à hauteur du lieu-dit des Petites Buffeteries.* »

Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole :

Les résultats de trois mois d'enquête publique (octobre/décembre 2020)
 Entre questions personnelles et changement sociétal

Sébastien GIFFON, ESC3-Ansores, Université d'Angers, UMR CNRS 6290

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision du PLUi d'Angers Loire Métropole (ALM), l'agglomération a mis en place une concertation citoyenne. L'enquête publique a eu lieu du 12 octobre au 18 décembre 2020.

Les citoyens ont pu s'exprimer par courrier, lors de permanences mais aussi par internet en envoyant leurs contributions via l'adresse mail : revision-generale@angersloiremetropole.fr

Le site internet de l'agglomération a mis à la consultation de tous les 581 contributions citoyennes sur <http://www.angersloiremetropole.fr>

Méthodologie

Les 581 contributions proviennent :

- de particuliers (480 soit 81,2%)
- des maires et des élus (35 soit 6%)
- d'associations (34 soit 7,1%)
- d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
- de l'EPL ALTER (16 soit 2,7%)
- Seulement 6 contributions sont anonymes

Qui a contribué ?

Les 581 contributions proviennent :

- de particuliers (480 soit 81,2%)
- des maires et des élus (35 soit 6%)
- d'associations (34 soit 7,1%)
- d'entreprises privées (29 soit 4,9%)
- de l'EPL ALTER (16 soit 2,7%)
- Seulement 6 contributions sont anonymes

Où sont les contributions ?

La communauté urbaine d'Angers Loire Métropole compte 29 communes et 256 390 habitants au 1er janvier 2021.

Le carto montre la répartition des contributions par communes. Les communes de Trélazac et Saint-Barthélemy d'Anjou ont reçu 181 contributions, ce qui représente 31% de contributions totales, pour seulement 8% des habitants.

Ensuite, viennent les contributions portées sur Angers (86 contributions soit 14,8%) et sur Angers Loire Métropole (34 contributions soit 5,8%).

Quoi ? Quels sont les sujets ?

Les interrogations générales des contributions portent sur :

- 1. L'aménagement du territoire (251 observations soit 43%)
- 2. Les demandes individuelles (sur les propriétés foncières 1200 observations soit 34%)
- 3. L'environnement et protection des zones humides, transition écologique (126 observations soit 21%)
- Autres (34 contributions)

3. Le contournement Est (Trélazac/Saint-Barthélemy d'Anjou)

Les communes périurbaines de Saint-Barthélemy d'Anjou et de Trélazac, situées au Sud d'Angers, se développent rapidement. De nouveaux quartiers/lotissements ont été créés au cours des vingt dernières années, sans que les infrastructures, notamment de transport, ne semblent accompagner ce développement, selon les contributeurs. C'est le cas des quartiers **Quantiles** et **Guillemet**, situés au Nord de la voie ferrée à Trélazac. L'objectif municipale est d'accueillir environ 2200 logements sur l'ensemble de ce nouveau quartier, ce qui implique des difficultés d'accessibilité. **100 contributions portent sur ce sujet (17%)**

Question : « *Habitant Saint-Barthélemy d'Anjou, je constate que le flux de circulation sur la commune est devenu de plus en plus dense et a dépassé le seuil de tolérance acceptable.* »

Trois projets d'aménagement ressortent particulièrement

1. Le contournement Est (Trélazac/Saint-Barthélemy d'Anjou) : 100 observations (6,4%) concernent le projet d'aménagement concerné sous le nom "Prolongement de la Bahonneau" et qui représente 43% des observations concernant l'aménagement d'Angers.

Le PLUi prévoit « l'aménagement de faces à la gare Saint Louis au niveau de la Baumerie afin de maîtriser les entrées par le boulevard du Roi René ». Cependant, les habitants du quartier y voient une dégradation de leur cadre de vie (déstruction de parcelles existantes, artificialisation des espaces, destruction de vergers, etc.). La voie doit suivre une portion « Opposée au projet de construction de bretelle d'échangeur de voie rapide devant déboucher dans le quartier résidentiel de la Baumerie » tenue par l'association de quartier de la Baumerie (voir notamment les signatures passés et électroniques). L'association a notamment appelé ses membres à venir faire à l'enquête publique.

2. La création d'un nouveau quartier à Longueville en Anjou : La commune de Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre bâtiments. Pour des raisons environnementales (proximité avec le parc de la Mémorialité et le cadre de vie, les espaces existants, voir également le sujet ci-dessus), au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet (23 observations hors sujet à Longueville).

3. La création d'un nouveau quartier à Longueville en Anjou : La commune de Longueville en Anjou prévoit l'installation d'un parc de quatre bâtiments. Pour des raisons environnementales (proximité avec le parc de la Mémorialité et le cadre de vie, les espaces existants, voir également le sujet ci-dessus), au total il y a 25 observations (4,4%) sur ce sujet (23 observations hors sujet à Longueville).

Les questions environnementales

Les questions environnementales portent sur la sauvegarde générale de l'environnement et de la biodiversité du territoire, notamment les zones humides.

L'association **Association pour la Protection de l'Environnement d'Angers Loire Métropole**, le 13 octobre 2020, au sujet de la sauvegarde environnementale portant sur quatre thématiques : l'artificialisation des sols, le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la préservation de l'arbre en ville.

Cette lettre est accessible en ligne et relayée sur Facebook par le groupe **Angers pour le Climat**.

Un mail a été envoyé aux adhérents le 4 novembre 2020 pour les inciter à contribuer à l'enquête publique : 29 contributions (soit 5%) font explicitement référence à la protection des zones humides du territoire.

Le PLUi prévoit la création d'un espace de zones humides (appelé ZNH) pour préserver et valoriser les zones de protection de la biodiversité et de l'arbre en ville.

Les particuliers ont des requêtes personnelles sur leurs parcelles. Les propositions individuelles pour celles-ci représentent **1200 observations soit un tiers des contributions**.

Commentaires : « *Je suis propriétaire d'un terrain agricole et je souhaite savoir si je peux y installer un bâtiment pour y exercer mon activité professionnelle.* »

Quelques pistes pour discussions

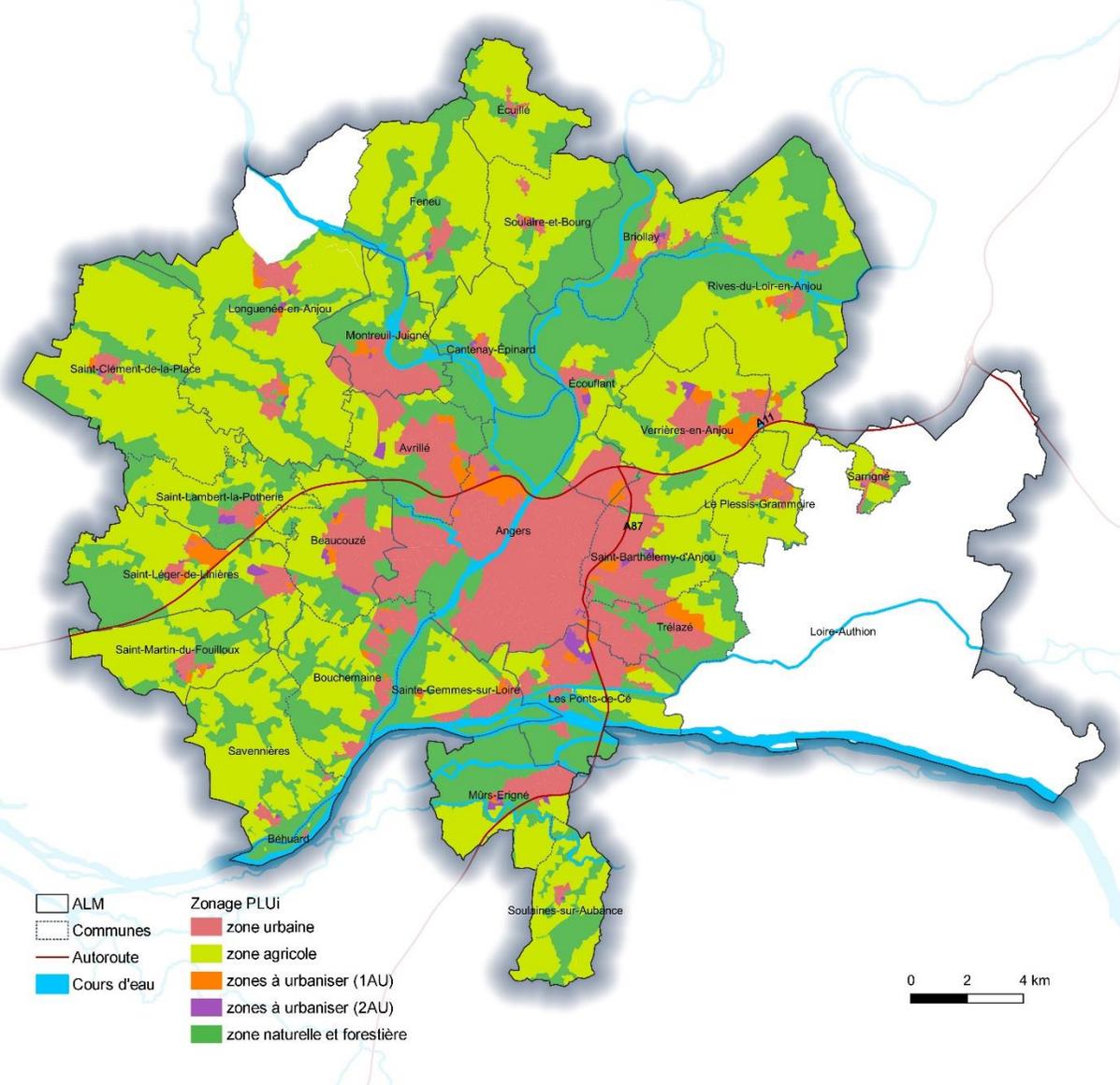
- D'autres thématiques secondaires sont ressorties à la marge, notamment sur la création de nouveaux lotissements
- Pourquoi certaines questions d'aménagement concernant le territoire n'ont pas été traitées par les contributeurs ? On peut citer les travaux du tramway ; l'aménagement de la future prison, ...
- Quel peut être l'impact des observations auprès des aménageurs ?

Références

- Beuret, J.-E., & Cadoret, A. (2015). ***La participation citoyenne à l'action publique : Construire des décisions ou un capital pour l'action ?*** Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales, 38(1/3), pp. 21-28.
- Carel, M. (2013). ***La gouvernance est-elle démocratique ?*** Les enjeux de la participation citoyenne. Caisse nationale d'allocations familiales / « Informations sociales », 2013/5 n° 179, pp. 144-151.
- Puget, A., Pestre, J., Bouzemberg, L., Le Berre, N. (2020). ***Du verbe à l'action, la participation au-delà de l'échelle d'Arnstein ?*** Revue Sur-Mesure. URL : revuesurmesure.fr/issues/repandre-la-ville/du-verbe-a-laction

Révision du PLUi
d'Angers Loire
Métropole
Les résultats de trois
mois d'enquête
publique (octobre-
décembre 2020) et les
projets qui interrogent
les citoyens

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Sigrid Giffon

sigrid.giffon@univ-angers.fr

Assistant Ingénieur en

Sciences de l'Information Géographique

ESO-ANGERS, Université d'Angers